## RÉGLEMENT DE L’ACTION ÉDUCATIVE

## « LES PETITS ARTISTES DE LA MÉMOIRE »

##  (LA GRANDE GUERRE VUE PAR LES ENFANTS)

## Mission maîtrise de la langue ANNÉE SCOLAIRE : 2013-2014

Dans le cadre de la **commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale**, les Missions maîtrise de la langue et arts du primaire ainsi que lettres et histoire du secondaire proposent un projet pluridisciplinaire langue/histoire-histoire des arts/musique/Tice pour l’année scolaire 2013-2014. Ce projet d’action nationale placé sous l’égide du MEN en partenariat avec l’ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) intitulé « Les petits artistes de la mémoire » s’adresse aux élèves des écoles élémentaires et des classes de 6e.

1. Objectifs

Il s’agit, par le biais de ce projet, de transmettre aux plus jeunes la mémoire des combattants de la Grande Guerre et plus largement, de les sensibiliser à l’héritage contemporain de ce conflit européen et mondial. L’appréhension du conflit s’exercera dans la **perspective d’une histoire régionale** induite par les contacts intergénérationnels établis avec les familles et les associations locales.

Un « **carnet de guerre** », inspiré **librement** du « **Carnet de Poilu** » rédigé par l’artiste combattant **Renefer** sur le front, pour sa fille, formalisera la compréhension des faits restitués. Ce **carnet imaginaire**, **retraçant l’histoire d’un combattant de la Martinique de 14-18 (un « Poilu »), sera illustré par des textes documentaires, poétiques…, des peintures, des collages…**

**Les classes choisissent un soldat de la Grande Guerre originaire de leur commune ou de leur département** et partent à la recherche des traces et des témoignages qu’il a laissés dans sa famille et au cœur des archives municipales ou départementales. Ces traces et ces témoignages peuvent ensuite être le point de départ d’évènements imaginaires mais sensés dans la vie de ce soldat.

Après **avoir mené une minutieuse enquête (archives)**, **les élèves confectionnent à leur tour un journal artistique**, alliant expression littéraire, plastique ou numérique retraçant le parcours de « leur » Poilu : peintures, aquarelles, croquis, poèmes, textes courts… Les travaux qui se distinguent par la qualité de leur contenu historique et artistique, l’originalité et l’émotion qu’ils dégagent seront distingués par un jury national.

Dans ce but, l’étude des récits de guerre, des œuvres produites pendant le conflit à l’image de celle de Renefer et des œuvres réalisées après 1918 peuvent être des supports utiles de réflexion.

1. Modalités de participation

- Les classes participantes doivent **s’inscrire auprès de leur circonscription** qui fera remonter les inscriptions au niveau de la Mission maîtrise de la langue.

- Les classes participantes autorisent l’utilisation, totale ou partielle, de leur travail par l’ONAC-VG et ses partenaires (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L 122-1, 3, 5 et 7). Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux et les noms des établissements avec indication de la classe concernée seront systématiquement mentionnés lors d’éventuelles publications.

- Dans le cadre du droit à la protection de l’image (dans le cadres des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment le 1er alinéa de l'article 9) les enseignants des classes participantes veilleront à obtenir auprès des parents ou des représentants légaux des élèves concernés leur autorisation à la publication des films, enregistrements ou photographies représentant leurs enfants en cas d’édition sur les supports de communication des partenaires du concours. L’ONAC-VG s’engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l’image, à ce que la publication et la diffusion de l’image des élèves ainsi que les commentaires l’accompagnant ne portent pas atteinte à leur vie privée, à leur dignité et à leur réputation.

- **Si possible**, un support numérique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) comportant les numérisations de chaque page du carnet, sera envoyé en même temps que le carnet « papier » dans la perspective de la valorisation de l’œuvre réalisée, sur les outils de communication et de promotion de l’action. Les carnets ne seront pas retournés aux classes.

**Forme attendue des travaux transmis :**

**- Le carnet, réalisé sur support papier**, doit être relié (fil, agrafes, colle etc…). Toutes les techniques plastiques pourront être utilisées. Les **textes manuscrits seront privilégiés** aux écrits dactylographiés ou copies.

Le travail, composé d’une **trentaine de pages maximum**, **doit mobiliser l’ensemble de la classe.** Le choix de la forme du carnet est libre mais les **dimensions de l’objet final ne peuvent excéder un format A4** (29,7 x 21 cm).

**-Pour une œuvre plastique (bande dessinée, sculptures, collages, photographie, installation éphémère …) :**

Un carnet présentant les principales étapes de réalisation, d’une trentaine de page maximum, est attendu.

Le choix de la forme du carnet est libre mais les dimensions de l’objet final ne peuvent excéder un format A4 (29,7 x 21 cm).Dans le cas d’une sculpture ou d’une œuvre volumineuse, la classe est invitée à transmettre au moins cinq photographies, sous différents angles, présentant la réalisation dans son environnement.

**- Pour une œuvre numérique (exposition virtuelle, journal virtuel, diaporama, saynètes filmées …) :**

L’œuvre, d’une durée comprise **entre 15 et 30 minutes maximum**, devra être fixée sur un support DVD-ROM ou une clé USB aux formats suivants : .avi ; .mp4 ; .wmv.

1. Critères de sélection au niveau national

Le contenu de chaque support présenté sera apprécié sur sa **qualité historique**, son **esthétisme** général, son **originalité** et **l’émotion** qu’il dégage, au niveau national. **Pas de sélection pour le niveau académique.**

Un **document annexe, présentant la démarche pédagogique** du professeur (aide possible des conseillers), devra accompagner la production finale réalisée par la classe. Ce document présentera les raisons ayant guidé le choix du Poilu, les démarches entreprises ainsi que toute initiative propre à témoigner de l’implication particulière de la classe. Le sérieux et la qualité de **son contenu seront pris en compte par le jury national.**

1. Organisation des récompenses

🙤 *Au niveau départemental*

La Mission adresse au Comité académique du Centenaire le carnet (ou toute autre forme de production) réalisé par la classe qui a participé au concours dans le département.

Le service de l'ONAC-VG organise **un jury départemental** présidé par le directeur du service, qui a voix prépondérante. Ce jury sélectionne le travail qui mérite le plus d’être **soumis au niveau national.**

**Le service départemental de l'ONAC-VG organise au mois de juin une** **remise des prix locale pour TOUS les participants départementaux.**

🙤 *L’implication des Comités académiques du Centenaire*

Les travaux départementaux seront transmis au Comité académique du Centenaire qui en retiendra un seul, pour concourir au niveau national.

Le directeur du service départemental de l’ONAC-VG sera présent lors de la sélection des travaux par le Comité académique du Centenaire.

🙤 *Le prix national*

- Le jury national, indépendant et souverain, est composé d’un représentant de chacun des partenaires du concours. Il est présidé par la directrice générale de l’ONAC-VG.

- Le Président a voix prépondérante.

- Les autres membres du jury disposent d’une voix de même valeur.

- Chaque production est examinée par le jury dont les décisions ne peuvent donner lieu à aucun recours.

- La liste des lauréats sera communiquée aux services départementaux de l’ONAC-VG par le département Mémoire et Communication. Les classes lauréates seront également informées par courrier du département Mémoire et Communication de l’ONAC-VG.Les sites internet des partenaires du concours communiqueront les résultats dès la fin des délibérations du jury national.

1. Calendrier de l’action

|  |  |
| --- | --- |
| **septembre 2013.** | Lancement du concours dès la rentrée scolaire- **inscription dans les circonscriptions** |
| **septembre au 15 mai 2014.** | Travail de recherche et de réalisation de l’œuvre mémorielle. |
| **15 mai 2014** | **Date limite d’envoi** des travaux aux circonscriptions qui transmettront à la Mission. |
| **15 juin 2014** | Transmission par la Mission des productions au Comité académique du Centenaire et à l’ONACVG. |
| mois de **juin** | **Récompense de** **TOUS les participants** au niveau départemental. Cérémonie orchestrée par l’ONACVG. |
| **10 juillet 2014** | Transmission d’une production au jury national. |
| **début septembre 2014** | Annonce des résultats **nationaux.** |
| **novembre 2014** | Remise des prix dans un lieu prestigieux au niveau national. |

La classe participante est encouragée à participer à la **commémoration de l’Armistice du 11 novembre 1918 et aux différentes commémorations locales et nationales organisées à l’occasion du Centenaire.**

 6- Organisation de la remise des prix nationaux aux lauréats

Les trente académies et deux vice-rectorats (Polynésie et Nouvelle-Calédonie) seront représentés lors de cette cérémonie.

Des représentants des élèves des classes retenues par académie/vice-rectorat et leur professeur(e) seront conviés à recevoir leur prix en novembre 2014 selon le palmarès suivant :

🙤 1er prix

🙤 **1er Prix Outre-Mer**

🙤 2ème  prix

🙤 3ème prix

🙤 Mentions spéciales (artistique, pédagogique, originalité,…).

Chaque partenaire de l’action remettra un prix.

Tous les représentants d’académies invités recevront un lot à cette occasion.